

## **COMMUNIQUÉ** *Pour diffusion immédiate*

### **Primes et forfaits d'installation offerts aux pharmaciens d'établissements**

### **Réaction de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec à un article du quotidien *Le Soleil***

(Montréal, le 4 mai 2006) - Un article publié aujourd'hui sous la plume du journaliste Baptiste Ricard-Châtelin dans *Le Soleil*, intitulé « Gros bonis pour fidéliser des pharmaciens », et reproduit dans d'autres quotidiens, pourrait laisser croire que les mesures adoptées par le gouvernement du Québec pour retenir et attirer des pharmaciens dans certains établissements de santé règlent le grave problème de pénurie et d'exode de pharmaciens dans les hôpitaux. L'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) tient à préciser qu'on est encore loin de là.

*« Dans les faits, les primes et forfaits d'installation nouvellement offerts dans certains établissements de santé ciblés par le gouvernement concernent moins de 10 pour cent des 1250 pharmaciens qui oeuvrent dans les établissements de santé du Québec, a indiqué la directrice générale de l'A.P.E.S., Mme Linda Vaillant. Ces primes ne font que rétablir une certaine parité avec la rémunération offerte aux pharmaciens salariés du secteur privé, en vue d'aider uniquement un certain nombre d'établissements à attirer et retenir des pharmaciens en poste. On est encore loin d'avoir réglé, pour l'ensemble du réseau, le problème criant de pénurie et d'exode d'effectifs qui détériore les conditions de travail en établissement et menace la qualité des soins pharmaceutiques. »*

Malgré une nouvelle entente de travail qui comporte, outre ces primes, une bonification des conditions de travail pour les pharmaciens d'établissement en début de carrière, des écarts de salaire de l'ordre de 25 pour cent subsistent dans plusieurs régions par rapport aux conditions offertes aux pharmaciens qui débutent en pharmacie privée. Cet écart contribue à l'exode de pharmaciens d'établissements vers le secteur privé. Il contribue aussi à dissuader des étudiants de choisir la pratique en hôpital, où une formation à la maîtrise est privilégiée, alors que celle-ci n'est pas exigée pour travailler en pharmacie privée.

#### **À propos de l'A.P.E.S.**

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente environ 1250 pharmaciens oeuvrant dans quelque 125 établissements publics de santé du Québec, principalement les centres hospitaliers de soins généraux de santé, les centres hospitaliers de soins de longue durée et les CLSC, dont certains sont dorénavant regroupés en centres de santé et de services sociaux. Ces pharmaciens travaillent en interdisciplinarité avec les autres professionnels de la santé. Plusieurs d'entre eux consacrent une part importante de leur pratique à un secteur spécialisé de soins : oncologie, prévention des infections, cardiologie, gériatrie, néonatalogie, soins palliatifs et autres. Les pharmaciens d'établissements prennent aussi part à la recherche clinique en qualité de chercheurs ou de professionnels de soutien à la recherche et ils participent à l'enseignement aux étudiants en pharmacie et aux autres professionnels de la santé. Environ 80 % d'entre eux détiennent un diplôme de second cycle, soit une maîtrise en pratique pharmaceutique ou en pharmacie d'hôpital.

- 30 -

**Source :** Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

**Renseignements :** France Bouffard  
(514) 286-2772, poste 10 / cell. (514) 718-4811